

**MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-11-08**

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 novembre à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : CHAMPONNOIS Alain, CRETIN Christian, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, PHILIPPON Franck.

Absents excusés : BERTOLI Régis, CHERREY-GUELAUD Corinne, MAHAMDI Maryline.

Secrétaire de séance : M. CHAMPONNOIS Alain

Convocation du 18/10/2024 (affichée le 18/10/24).

OBJET : ECHANGE DE TERRAIN

Le maire rappelle que par délibération du 24 mai 2024, le conseil municipal a autorisé un échange de terrain entre la commune et les consorts VIROT.

Dans le cadre de cet échange, la commune cède aux consorts VIROT :

- la parcelle AD 207 d'une superficie de 21 m²
- la parcelle AD 208 d'une superficie de 115 m² soit 136 m².

Les consorts VIROT cèdent à la Commune :

- à prendre sur la parcelle AD 210, la portion désignée provisoirement « a » d'une superficie de 16 m²
- à prendre sur la parcelle AD 211, la portion désignée provisoirement « c » d'une superficie de 120 m² soit 136 m².

Le reste des parcelles AD 210 et AD 211 reste propriétés des consorts VIROT.

Un plan de division a été établi par le bureau de géomètre ABCD.

Dans le cadre de ce dossier, l'office notarial demande qu'une valeur soit donné au terrain.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal – à l'unanimité – décide de fixer la valeur de ce terrain à 5 euros du mètre carré.

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

